

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 556

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer au mot :

« clairement »

les mots :

« de manière claire, loyale et transparente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.